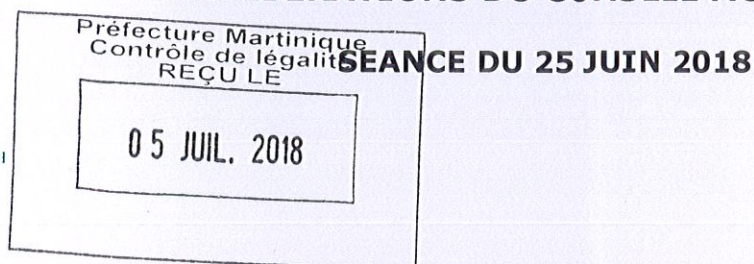




Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°32/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation : Le 19 juin 2018
la L'an deux mil dix-huit et vingt-cinq juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et sous la présidence de M. Simon MORIN, 1^{er} adjoint au maire.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 3
Absents 8
Excusés 3

En cours de Séance :

Présents 19
Procurations 3
Absents 8
Excusés 3

PRESENTS : Adjoints : Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, : Mme CALVEYRAC Arlette, Mme BELLIARD Valentine, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges,

Conseillers municipaux : Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. VERIN Fred, M. Hubert BAUBAND, M. Mathurin BASTE, Mme GOLVAT Agnès, M. BOLO Laurent, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. COURTINARD Jean-Marc, M. CHARLEC Charlery, M. NAPOLY Raymond, M. JOSEPHINE Adrien, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : M. Athanase JEANNE-ROSE, M. NOLEO Eric, (procuration à M. L. BOLO), Mme AGEE Marie-Claire, M. SOLBIAC Honoré, (procuration à Mme J. CRAMER), Mme MONDESIR Manuela, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. C. MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, Mme DUPUY Olive, M. PETIT Claude-Henri.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Linda LONDAS (Directrice service financier), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), M. Pascal QUIONQUION (DST), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Agnès GOLVAT pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**DELIBERATION CADRE RELATIVE AUX REMISES DE PENALITES LIEES A
LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

Le maire expose :

- Vu l'article 1585 A du Code général des impôts institue la taxe locale d'urbanisme de plein droit dans les communes de 10 000 habitants et plus. Le produit de cette taxe est attribué à la commune qui a, dans ses compétences, la réalisation d'équipements publics d'infrastructures.
- Vu l'article L. 251 A du Livre des procédures fiscales donne compétence aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou établissements publics au profit desquels est perçue la TLE de remettre à titre gracieux tout ou partie des majorations et intérêts de retard consécutifs au paiement tardif de ces contributions.

Considérant que les décisions des assemblées délibérantes sont prises sur proposition du comptable public chargé du recouvrement puis transmises à ce dernier qui les notifie aux débiteurs. Cette procédure est répétitive.

Considérant qu'il est nécessaire de réduire les délais d'apurement des demandes régulières des contribuables, la trésorerie-SPL de Trinité compétente dans le recouvrement de taxes locales d'équipement de la ville, propose de prendre une délibération de principe qui stipule que le conseil municipal décide d'accorder l'exonération des pénalités (majoration et intérêts de retard), dès lors que le montant en principal est réglé par le contribuable.

.....
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'ACCORDER aux contribuables qui en font la demande l'exonération des pénalités (majoration et intérêts de retard), dès lors que le montant en principal est réglé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et Délibéré à Saint-Joseph en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2018

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 2^{ème} adjoint
Jeannette CRAMER
Jeannette CRAMER